

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024121314

Séance du 13/12/2024

Référence
2024121314

Objet de la délibération
TARIF DU COLUMBARIUM ANNEE 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	16	20

Date de la convocation
29/11/2024

Date d'affichage
14/12/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 le 13 Décembre à 18 heures , le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de M. ROLLAND Thierry, Maire

Présents : Mmes : PROUVEUR Aurore, BONNEEL Audrey, HARDY Nicole, CARPENTIER Florine, FLEUROUX Stéphanie, MM : ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, DEFFONTAINE Bernard, FAUCHILLE Patrice, LEPERS Jean-Pascal, DUPAS Philippe, JOLY Julien, SELOSSE Olivier, DE NANTEUIL Christian

Excusés : D'HULST Thierry ayant donné procuration à FLEUROUX Stéphanie, POULAIN Brigitte ayant donné procuration à JONVILLE Yves, LIEVAIN Michel ayant donné procuration à ROLLAND Thierry, LEBRUN Nathalie ayant donné procuration à PROUVEUR Aurore.

Absents non excusés :

A été nommé(e) secrétaire : Mme PROUVEUR Aurore

Objet de la délibération : TARIF DU COLUMBARIUM ANNEE 2025

Monsieur Yves JONVILLE, adjoint au maire, propose de stabiliser les tarifs du columbarium applicables au **1er janvier 2025** :

Il fait part au Conseil Municipal de la proposition suivante :

CONCESSION UNIQUE, POUR LE DEPOT DE DEUX URNES :

1°) Premier achat pour une durée de 15 ans	439.86 euros
2°) Renouvellement de la concession pour une durée de :	
- 5 ans	96.67 euros
- 10 ans	155.02 euros
- 15 ans	211.08 euros

L'Assemblée, après délibération, approuve ces tarifs applicables à compter du **1er janvier 2025**.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/12/2024

Le Maire

Thierry ROLLAND

La Secrétaire de séance


